

Épargne et précarité : que savons-nous ?

Le taux d'épargne des Belges, traditionnellement élevé et plutôt stable, aurait même tendance à augmenter en ces temps perçus comme particulièrement incertains. Mais nous nous interrogeons ici sur les pratiques d'épargne des personnes plus précaires. Bien que nous ne disposions pas de données primaires sur ce sujet, un faisceau d'informations tend à indiquer que les ménages aux revenus précaires, voire également les ménages aux revenus modestes, éprouvent de plus en plus de difficultés à épargner.

Introduction

Bien que la Belgique fasse toujours partie des pays offrant une bonne couverture sociale, force est de constater que le filet de protection mis en place pour les citoyens qui rencontrent des situations difficiles remplit de moins en moins parfaitement son rôle.

Le revenu minimum d'insertion se situe bien en deçà du seuil de pauvreté et *a fortiori* de celui qui permet d'accéder à une vie digne¹. Les dispositifs permettant de garantir à tous un accès aux soins de santé (notamment le statut OMNIO) sont largement sous-utilisés, puisqu'il semble généralement admis que le nombre d'ayants droit soit trois fois supérieur au nombre des bénéficiaires actuels. Enfin, l'offre de logements sociaux est tout aussi insuffisante au regard des besoins en la matière.

Tout cela nous laisse à penser que l'épargne, dans de telles circonstances, trouve toute son utilité en ce qu'elle permet de passer le cap de périodes difficiles. Mais que se cache-t-il derrière les données belges disponibles en la matière ?

Un taux d'épargne qui se porte bien, voire très bien...

Le tableau 1, en annexe, détaille les taux d'épargne des ménages des différents pays européens. Le ménage belge figure parmi les plus grands épargnants, au côté des ménages allemands, autrichiens, et suédois. Les

¹O. Jérusalmy, décembre 2009, « Références budgétaires minimales pour une vie digne – 2008-2009 », dans *Cahier FINANcité*, n° 16.

Slovènes, les Français et les Italiens se retrouvent également dans le peloton de tête.

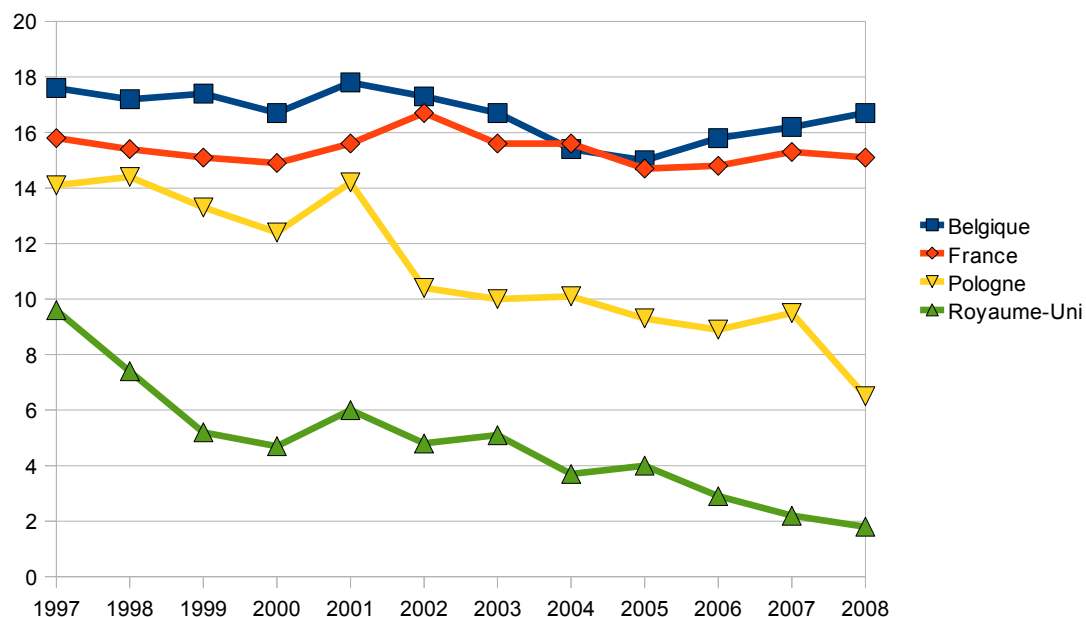
En revanche, on observe sur la période considérée des variations significatives d'un pays à l'autre. Si, pour les Belges et les Français, le taux d'épargne est globalement stable, on observe une croissance lente du côté des Allemands, des Autrichiens et des Slovènes. Le taux d'épargne des Suédois semble quant à lui plus aléatoire, mais également plutôt en croissance.

En revanche, c'est bien le groupe de pays dans lesquels le taux d'épargne décroît qui est le plus important : on y trouve un nombre significatif de nouveaux États membres de l'Union européenne (Slovaquie, Pologne, Hongrie, Lituanie, Bulgarie). Mais pas seulement, puisque le Royaume-Uni, le Portugal et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas s'y trouvent également.

Graphique 1

Evolution du taux d'épargne dans 4 pays : BE, FR, PL, UK

sources: EUROSTAT



Les données belges 2010² montrent d'ailleurs que le taux de placement sur les comptes d'épargne est en forte hausse depuis fin 2008, puisqu'il atteint en 2010 près de 20 % du revenu disponible. Ceci s'observe notamment grâce aux volumes placés sur les comptes d'épargne des principales banques belges, qui frôlent les 200 milliards de dépôts à la fin du premier trimestre. Les principales explications fournies reposent à la fois sur la capacité d'épargne des Belges, sur le déplacement des comptes et livrets d'épargne

²Article paru dans le *Trends* du 3 juin 2010 - <http://trends.rnews.be/fr/economie/actualite/banque-et-finance/le-belge-epargne-20--de-ses-revenus-disponibles/article-1194746849161.htm>

qui viennent à échéance, et sur la prudence des épargnants compte tenu de la crise financière et des incertitudes qui en découlent.

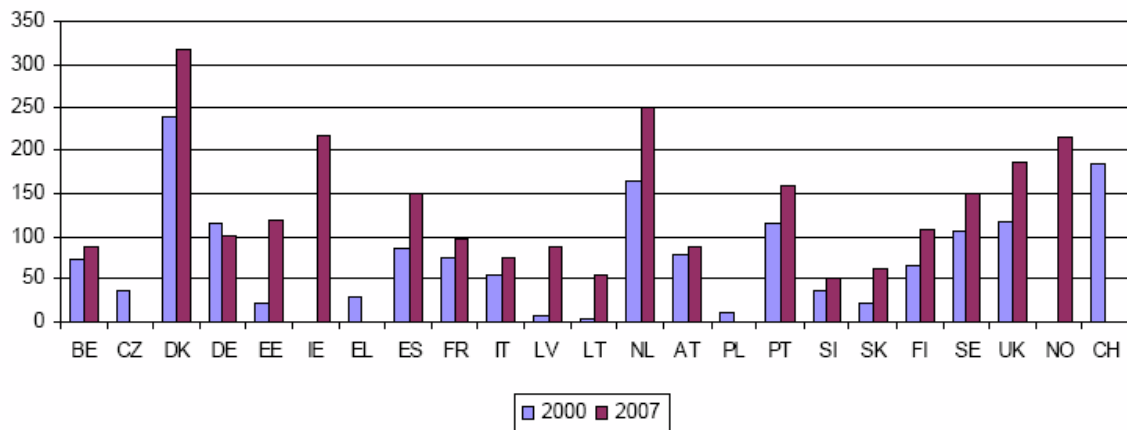
Au vu des données européennes, et si l'on s'arrête à ce premier indicateur, on pourrait considérer que la situation belge est parmi les plus favorables.

Taux d'engagement (emprunts/dettes) des ménages

Le graphe 2 nous montre quant à lui le poids des engagements financiers (ici, on pense très largement – à plus de 90 % – aux crédits) sur le revenu disponible. Ici encore, on peut considérer que le ménage belge, en moyenne, n'est pas extrêmement endetté, même si son niveau d'endettement a crû de manière significative entre 2000 et 2007. Il lui faudrait en moyenne moins d'un an de revenus pour solder ses engagements, alors que le Danois aurait besoin de plus de trois ans et le Néerlandais de 2,5 ans.

Graphique 2

Montant des engagements financiers des ménages en pourcentage du revenu disponible (2000-2007)³



Ici encore, les données collectées montrent que, comparativement aux autres pays européens, et en moyenne, le ménage belge n'est pas lourdement endetté, même si la part d'endettement, comme on l'a souligné, a fortement évolué en sept ans.

Il est vrai que le Belge fait partie des Européens qui utilisent peu le crédit dans la vie quotidienne. Il l'a longtemps confiné aux financements d'achats importants. Toutefois, les récentes évolutions que nous livrent les données de la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) nous contraignent à nuancer notre propos, d'autant que la lecture comparative des situations d'endettement doit être mise en relation avec les niveaux de revenus mais

³Eurostat - http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Household_financial_assets_and_liabilities

aussi avec leur stabilité. Dans une économie où ces deux derniers éléments sont élevés et stables, un haut taux d'endettement n'est pas forcément très dangereux. Mais depuis la crise financière, le système a montré que très peu d'économies peuvent véritablement se tenir à l'abri de fluctuations venues de l'étranger.

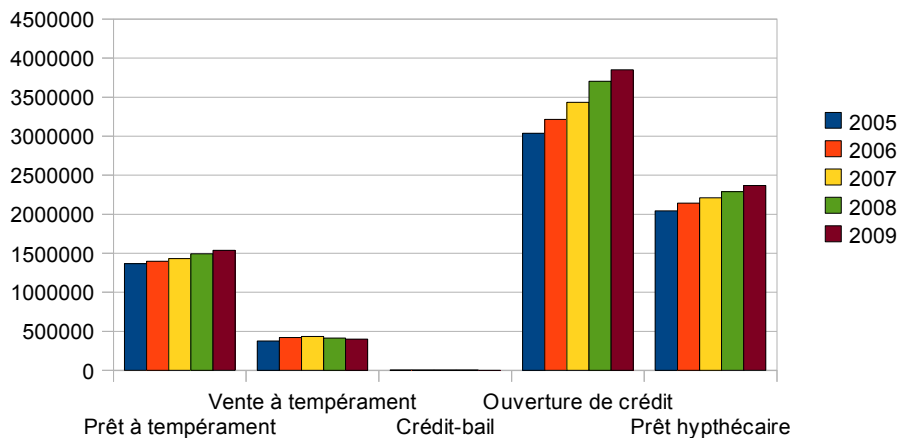
Endettement crédit par type et défaut de paiement...

Nous avons compilé les données d'endettement crédit : d'une part, le nombre de contrats par type de crédit (graphe 3) ainsi que le nombre de défauts pour chacun des types de crédits (graphe 4) entre 2005 et 2009, en ce qui concerne la Belgique.

Graphe 3

Evolution du nombre de contrats de crédit, par type

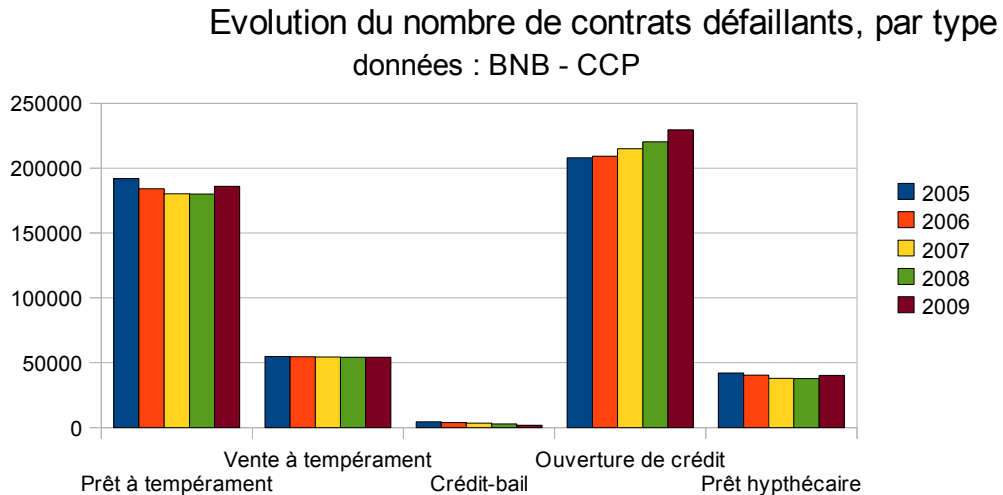
données : BNB - CCP



Le graphe 3 illustre, si besoin est, la belle croissance du marché belge du crédit, au niveau des prêts hypothécaires, certes, mais également, de manière spectaculaire, au niveau des ouvertures de crédits.

Se penchant sur les défauts illustrés au graphe 4, on relèvera le poids important des ouvertures de crédit, en croissance constante et l'inversion de tendance (taux de défaut en décroissance de 2005 à 2008) pour les prêts à tempérament et les prêts hypothécaires.

Graphe 4 :



Le nombre de personnes enregistrées à la CCP avec au moins un défaut de paiement atteint 361 082 fin mai 2009. Parmi celles-ci, 176 151 étaient en défaut de paiement pour au moins une ouverture de crédit.

Ces chiffres déterminants entament l'image quelque peu fallacieuse qui peut se dégager non seulement de données « moyennes » ou « médianes », mais également des comparaisons qui peuvent être faites avec d'autres pays.

En effet, à ce stade de notre cheminement, il se dégage un premier apprentissage : il est plus que probable que les personnes qui, en Belgique, épargnent à des niveaux qui atteignent en 2010 près de 20 % du revenu disponible ne sont pas celles qui recourent aux ouvertures de crédit. Ces dernières sont contraintes de payer des taux d'intérêt élevés (plafond autour de 15 % pour les ouvertures de crédit) afin de faire face à des difficultés de trésorerie. *A fortiori*, les épargnants ne sont pas non plus ceux qui rencontrent des difficultés de remboursement pour ce type de crédit.

Ces hypothèses sont d'autant plus réalistes qu'une part importante de l'épargne est à présent mobilisée sur des comptes d'épargne et que ces derniers sont particulièrement liquides et permettent une utilisation immédiate.

Le public ayant un recours aux ouvertures de crédit est donc *a priori* composé de personnes disposant ou ayant disposé au moment de l'octroi du crédit d'une capacité de remboursement jugée suffisante par les prêteurs. En sont donc généralement exclus les différents types d'allocataires sociaux, parmi lesquels on retrouve les sans-emplois.

Personnes précaires et épargne

Si l'on exclut la pauvreté pure et dure, il est important de ne pas réduire les personnes disposant de revenus modestes à des personnes ne pouvant être concernées par des pratiques d'épargne.

Sur la base de notre recherche documentaire⁴, les principaux freins identifiés sont les suivants, qui ne s'appliquent toutefois pas tous à notre réalité nationale :

- le coût des services bancaires (en Belgique, le compte d'épargne est généralement complètement gratuit) y compris les divers frais liés ;
- la croyance selon laquelle disposer d'une épargne sur un compte peut rendre les personnes inéligibles à certaines aides sociales. Les personnes ayant ces croyances sous-estiment les minima acceptés (quand ces derniers sont en vigueur) ;
- la croyance selon laquelle l'épargne ne peut être véritablement utile compte tenu de la faiblesse des montants pouvant y être consacrés ;
- la pression sociale qui peut s'exercer dans certains milieux pour lesquels épargner alors que d'autres membres sont dans le besoin n'est pas accepté/acceptable ;

D'autres études plus récentes⁵ relèvent le fait que le niveau d'épargne n'est pas directement lié au niveau de revenu et que dans certaines circonstances, les personnes ayant des revenus modestes épargnent proportionnellement plus que celles disposant de revenus plus importants. De tels résultats soulignent l'importance d'autres facteurs, tels que le statut professionnel, la culture familiale, la culture locale (urbaine/rurale), le niveau d'éducation...

Lorsqu'il s'agit de comprendre quelles motivations sont invoquées par les personnes en situation de pauvreté pour la mise en place d'une épargne, voici les réponses obtenues en France dans le cadre d'une recherche/enquête publiée en 2010⁶ par le Crédoc.

Tableau n°1 : motifs de possession de comptes d'épargne⁷

Pourquoi avez-vous choisi d'avoir un compte sur livret ou un compte d'épargne ?	Minima sociaux	Ménages en situation de pauvreté⁸	Population générale
--	-----------------------	---	----------------------------

⁴« *Saving Behavior of the Poor* », *New research on use of banking services by the poor identifies barriers to saving and strategies for overcoming these barriers*, Research conducted for the consumer federation of America (CFA), Washington D.C., December 4, 1997.

⁵M. Schreiner, M. Sherraden, (2007), *Can the Poor Save? Saving and Assets Building in Individual Development Accounts*, Transaction Publishers, New-Jersey.

⁶Pauline JAUNEAU, Christine OLM (2010), *Les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté*, Rapport réalisé par le CRÉDOC pour le Comité consultatif du secteur financier - http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/telechar/publications/rapport_credoc_etude_conditions_acces_services_bancaires_pauvrete.pdf

⁷Jauneau, *op. cit.*, p. 27.

⁸Soixante pour cent de la médiane des niveaux de vie.

Pour avoir de l'argent de côté pour faire face à des imprévus	78,00 %	78,00 %	90 %
Pour aider les enfants, la famille	30,00 %	25,00 %	40 %
Pour les intérêts que rapportent ces comptes	18,00 %	22,00 %	32 %
En prévision d'un prochain achat	18,00 %	22,00 %	30 %
Pour les avantages fiscaux de ce compte	8,00 %	6,00 %	21 %
Par habitude, compte ouvert antérieurement	11,00 %	2,00 %	3 %
Pour la facilité de retrait et de versement	0,00 %	0,00 %	2 %
Sur le conseil de la banque	0,00 %	1,00 %	1 %

Source : CREDOC /CCSF, 2009

Les raisons d'épargner sont donc nombreuses et parfaitement perçues par les ménages pauvres et elles respectent le même classement que celui observé dans la population générale, à tout le moins pour les quatre raisons les plus fréquemment évoquées. Toutefois, les niveaux sont toujours plus réduits par rapport à la population générale, mais les différentiels les plus importants s'observent lorsque la raison invoquée est le montant des intérêts qu'ils rapportent ou la prévision d'un achat. Pour ces deux raisons, les écarts avec la population générale sont encore plus grands pour les personnes bénéficiant des minima sociaux.

Faire face aux imprévus

La raison d'épargner la plus largement invoquée est la possibilité de faire face à des imprévus. Cette motivation est à mettre en perspective avec tous les constats faits⁹ en matière de traitement du surendettement qui soulignent l'occurrence d'un imprévu (perte d'emploi, séparation, maladie...) comme élément déclencheur d'une situation de surendettement.

Il est important ici de ne pas confondre « élément déclencheur » et « raison » du surendettement. En effet, les imprévus et accidents de la vie ne provoquent pas dans toutes les circonstances une situation de surendettement. Tant s'en faut... Cette dernière n'apparaît que lorsque la personne ou le ménage concernés ne disposent pas de moyens adéquats pour pouvoir faire face à cette difficulté. Parmi ces moyens, on retrouve la solidarité familiale ou amicale, mais, en première position, se trouve bien entendu l'épargne. Sans cette dernière, un imprévu devient très vite extrêmement difficile à gérer et peut provoquer, dans de nombreux cas, une série de difficultés allant croissant et pouvant mener à l'exclusion sociale et à la précarité.

Ce premier éclairage est utilement complété par un questionnement des ménages quant aux raisons de non-possession d'un compte d'épargne. Les

⁹Il existe en effet un consensus sur ce point, tant dans le chef des parties prenantes proposant du crédit que de celles traitant du surendettement.

résultats présentés dans le tableau 2 ne comprennent pas les réponses données par les personnes représentant la population générale, car leur nombre, dans cette circonstance, était insuffisant.

Tableau n°2 : motifs de non-possession d'un compte d'épargne

	Minima sociaux	Ménages en situation de pauvreté¹⁰
Revenus insuffisants	50 %	52 %
Vous n'en avez pas besoin	31 %	31 %
Ça ne rapporte rien	12 %	10 %
C'est difficile à gérer	4 %	3 %
C'est trop cher	11 %	13 %
Effectifs concernés (ménages n'ayant pas de compte d'épargne)	289	460

Source : CREDOC /CCSF, 2009

Les freins principaux évoqués à l'ouverture d'un compte sont donc la faiblesse des revenus pour la moitié des ménages interviewés et l'absence d'utilité pour un petit tiers d'entre eux.

Au final, le pourcentage de ménages pauvres ayant au moins un compte d'épargne (montant placé non pris en compte) est de 63 % alors qu'il atteint 82 % pour la population générale.

Conclusion intermédiaire

À la lumière de ces données, il nous semble possible de tirer comme enseignement que non seulement les personnes en situation de pauvreté ont de multiples raisons d'épargner et en sont parfaitement conscientes, mais également qu'une solide majorité d'entre elles (63 %) dispose pour ce faire d'un compte d'épargne. Les freins à l'épargne identifiés dans l'enquête recourent en partie les conclusions d'études plus anciennes, à savoir le manque de revenu d'une part, et, dans une logique proche, l'absence de besoin (par l'absence de montant à épargner ?) et l'absence de motivation financière à le faire (« ça ne rapporte rien »). Malgré la différence de contexte entre les États-Unis et la France, il est intéressant de constater que les raisons de fond de non-épargne sont donc présentes de part et d'autre (sans tirer de conclusions sur l'importance respective de chacune d'entre elles d'un pays à l'autre).

Des marges d'évolution ?

¹⁰Soixante pourcent de la médiane des niveaux de vie.

Avant de clore cette analyse, pointons encore du doigt deux dernières informations qui nous ouvrent des perspectives quant aux marges de progrès qui pourraient encore se faire jour.

Poursuivre l'inclusion financière

D'une part, le tableau suivant illustre qu'en huit ans (2001-2009), l'inclusion bancaire a significativement progressé dans l'ensemble de la population, mais plus encore pour les bénéficiaires de minima sociaux, pour lesquels le marché n'est pas encore saturé (61 % d'entre eux disposent d'un compte d'épargne, alors que 82 % de la population générale en dispose).

Tableau n°3

	Bénéficiaires de minima sociaux		Population générale	
	2001	2009	2001	2009
Taux de possession d'un compte de dépôt	92,00 %	96,00 %	>99%	>99%
Taux de possession d'un compte d'épargne disponible	45 %	61 %	75 %	82 %
Taux de possession d'un compte d'épargne à moyen ou long terme	11 %	30 %	45 %	58 %

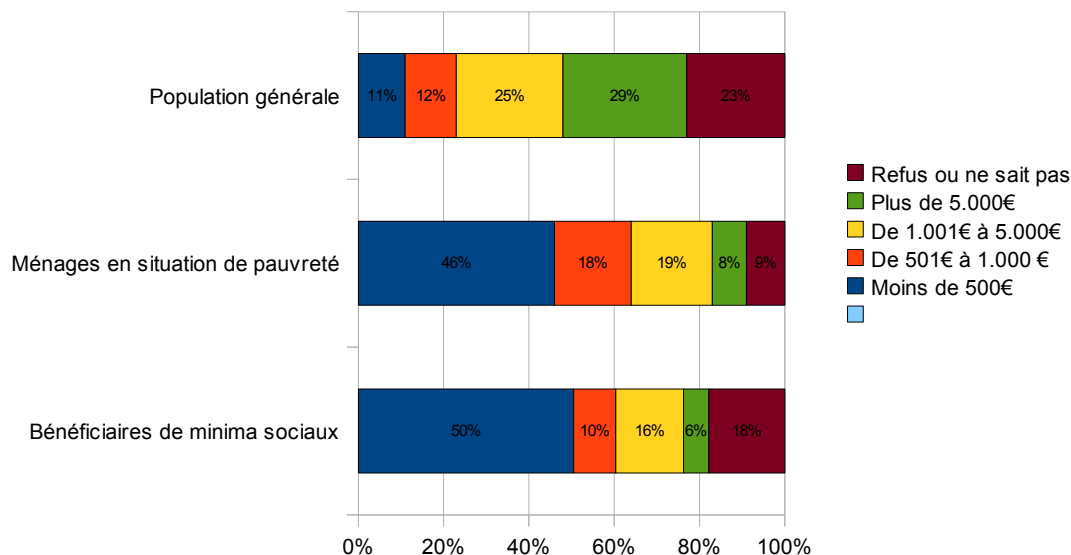
Source : CREDOC / CCSF, 2001 et 2009

Favoriser des montants d'épargne significatifs

Dans la plupart des cas, lorsqu'un compte d'épargne est ouvert, les montants épargnés ne dépassent pas 500 € pour approximativement la moitié des épargnants pauvres ou bénéficiaires des minima sociaux. Ce montant est toutefois relativement modeste eu égard aux difficultés plus importantes que cette épargne pourrait être amenée à amortir. Dans cet ordre d'idées, une prévention des risques financiers et sociaux qui peuvent naître d'un accident de la vie sera d'autant plus efficace que les ménages disposent d'une épargne suffisante et leur évite ainsi le recours, quand ils leur sont accessibles, à des crédits coûteux ou peu adaptés à leurs besoins. En effet, lorsque les difficultés financières se prolongent, les solutions de recours au crédit pour faire face à une baisse de pouvoir d'achat sont porteuses des germes de l'aggravation de la situation, par la charge d'intérêts qu'elle entraîne, mais aussi par le risque d'accroissement des frais liés aux éventuelles pénalités de retard qui ne manqueront pas d'apparaître. Ceci recoupe par ailleurs les observations déjà mentionnées relatives aux défauts de remboursement des ouvertures de crédit constatées dans le fichier de la CCP ainsi qu'au caractère inapproprié de ces crédits quand ils sont mis en œuvre par des personnes à faibles revenus¹¹.

¹¹ Olivier Jérusalmy, 2010, « Crédits en grandes surfaces et devoir de conseil : les banques jouent-elles un double jeu ? », Réseau Financement Alternatif - <http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,1,2123.html>

Montant total sur l'ensemble des comptes d'épargne
source : CREDOC / CCSF, 2009



Conclusions

Le faisceau de données et d'observations collectées dans ces lignes, bien qu'issues de sources diverses et se rapportant à des pays différents, reflètent une étonnante cohérence de laquelle se dégage :

- la perception majoritaire par les publics pauvres que l'épargne est avant tout une source de sécurité pour faire face aux aléas de la vie ;
- le caractère approprié de l'épargne comme mode de prévention de situations de surendettement et comme alternative à l'usage inapproprié de crédits pouvant mener à une paupérisation des ménages d'ores et déjà fragiles ;
- l'existence de freins à la mise en place de pratiques d'épargne par les ménages, avec, en tête, la pauvreté monétaire, certes, mais qui n'est pas dissuasive dans tous les cas. L'épargne, en tant que pratique, semble donc pouvoir être valorisée auprès d'une proportion significative de personnes en mettant en évidence son utilité (quel qu'en soit le niveau), et pas uniquement pour faire face aux imprévus, mais aussi pour le soutien des enfants ou pour un achat ultérieur ;
- l'existence de marges de progrès tant en ce qui concerne le nombre de personnes disposant d'un compte d'épargne qu'en ce qui concerne le niveau d'épargne.

*Olivier Jérusalmy
juillet 2010*

Annexes

Tableau 1

Taux d'épargne des ménages en Europe

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Belgique	17,6	17,2	17,4	16,7	17,8	17,3	16,7	15,4	15	15,8	16,2	16,7
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-15,5	-22,7	-29,2	-27,4	-
République Tchèque	11	9,2	8,6	8,5	7,4	8,1	7,4	5,7	8,1	9,5	10,7	10,2
Danemark	5	6,3	3	4,3	9,6	9,5	9,8	6,4	3,7	5,5	4,8	5,5
Allemagne	15,9	15,9	15,3	15,1	15,2	15,7	16	16,1	16,3	16,4	16,8	17,2
Estonie	6,5	4,5	2,6	4,1	3,1	0,5	-1,6	-4,8	-4,5	-3,2	-0,5	3
Irlande	-	-	-	-	-	9	9,2	12,5	11	10	8,2	10
Grèce	-	-	-	3,2	2,2	-0,2	1,3	1	-0,8	-3,2	2,2	-1,4
Espagne	-	-	-	11,1	11,1	11,4	12	11,3	11,3	11,2	10,7	12,9
France	15,8	15,4	15,1	14,9	15,6	16,7	15,6	15,6	14,7	14,8	15,3	15,1
Italie	20,2	16,8	15,8	14,2	16	16,8	16	16	15,8	15,2	14,5	15,1
Lettonie	3,9	0,7	-0,3	2,3	-1	1,1	2,7	4,4	1,5	-3,5	-4,2	0,8
Lituanie	2,9	7,1	3,8	6,5	4,9	4,7	3	1,2	1,2	1,1	-5,3	-1,3
Hongrie	18,9	18,1	14,9	14	13,5	11,4	9,2	11,5	10,8	12,2	9,6	8,3
Pays-Bas	17,6	16,6	13,8	12	14,5	13,7	13	13	12,2	12,2	13,9	13
Autriche	12,6	13,3	14,5	13,9	13	12,9	14	14,1	14,4	15,5	16	16,7
Pologne	14,1	14,4	13,3	12,4	14,2	10,4	10	10,1	9,3	8,9	9,5	6,5
Portugal	10,8	10,5	9,8	10,2	10,9	10,6	10,6	9,7	9,2	8,1	6,1	6,4
Roumanie	-	-	-5	1,2	1,6	-1,4	-9,7	-6,6	-12,1	-14	-11,5	-
Slovénie	14,9	14	11,1	14	15,5	16,1	13,9	15,4	17,4	17,6	15,4	16,5
Slovaquie	13,9	12,4	11,2	11,1	9,1	8,7	6,9	6,1	6,8	6	7,6	6,7
Finlande	9,1	7,9	9,3	7,5	7,7	7,8	8,3	9,2	7,8	6,1	6,4	6,8
Suède	7,2	6,4	6	7,4	11,8	11,6	11,4	10,3	9,5	10,5	12	14,2
Royaume-Uni	9,6	7,4	5,2	4,7	6	4,8	5,1	3,7	4	2,9	2,2	1,8
Norvège	8,1	10,5	9,5	9,2	8,2	12,8	13,3	11,8	14,5	5,6	4,6	-

Source : Eurostat